



Demande de transfert de garde sans avocat

Par **chrissdel**, le **22/11/2011** à **22:45**

bonjour, voila je viens a vous afin d'obtenir une aide car je ne sais plus quoi faire.
: d'une première union qui n'a pas marcher j'ai eu un fils, je me suis ensuite marier et j'ai eu 2 autres enfants avec cet personne mais malheureusement j'ai perdu la garde de mon ainé il y a maintenant 5 ans(il avais 7 ans a peine) a cause d'un mari violent; a la suite de tout cela j'ai divorcer et maintenant je refait ma vie avec mes 2 autres enfants et un homme très bien, puis mon ainé a l'age de 9 ans demandé depuis quelque temps a venir vivre chez moi et a chaque fois que je devais le ramener le soir chez son père nous avions le droits a des crises et des pleurs c'était horrible pour lui, moi, mes autres enfants, mon conjoint et la famille présente ...
après en avoir discuter avec le papa nous avons convenu d'un accord avec notre fils pour qu'il termine sa scolarité primaire avec son père et qu'a son entrée au collège il viendrait vivre a la maison s'il le souhaiter toujours ... de la mon fils a plus ou moins stopper les crises et les pleurs.
puis en mars de son année de cm2 mon fils désirant toujours venir vivre a la maison, je lance donc une requête a l'amiable auprès du juge qui m'adresse une lettre avec une date correcte "juin "pile poil avant la rentré au collège, et le jour de cette audience j'apprends que celle ci a était repousser a une date ultérieure a la demande de l'avocat de monsieur (très surprise d'apprendre qu'il a pris un avocat et de ne pas avoir était prévenu par celui ci car j'habite a 300 km du lieu de résidence de mon fils et que j'ai effectuer un aller retours pour rien au final) bref j'apprends donc que monsieur refuse le changement de domicile ainsi que le reste.
ne souhaitant pas prendre d'avocat pour cette affaire qui pour moi pouvais être juger a l'amiable car son père et moi avons une très bonne entente , je reçois un premier courrier du tribunal me donnant la prochaine date d'audience mi septembre (date que j'ai du faire repoussé car mon fils voyant son père s'opposer a sa demande a souhaiter prendre un avocat afin d'être entendu par le juge) maintenant que j'ai les dates d'audition pour mon fils et moi, je reçois un courrier du conseil de monsieur me demandant de lui fournir les pièces dont je souhaite faire état le jour de l'audience !!!!
donc ma première question est qu'esce que sont ses fameuses pièces ?
et la seconde dois je amener des

documents ou autres au juge le jour de l'audition ?rnna savoir que vu les kilomètres séparant nos 2 domiciles je ne demande pas de pension alimentaire vu que monsieur auras a sa charges les frais de routes ...rnrnet que je ne vais pas au tribunal pour faire la guerre a monsieur, mais juste pour respecter la volonté de mon fils ...rnrnrnmerci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **23/11/2011 à 04:52**

Bonjour, jours au moins avant la date de l'audience vous devez faire parvenir à a partie adverse(le pere), les documents que vous allez présenter au juge pour justifier la demande de garde de votre fils Faites le en LRAR La partie adverse va vous envoyer les siennes Le jour de l'audience vous devez aussi présenter ces memes pièces au juge. N'oubliez pas de joindre vos justificatifs de revenu Les pièces qu vous allez donner permettent au juge de prendra l meilleur décisions dans l'intéret de votre fils et de fixer son droit de visite et la pension alimentaire, cordialement

Par **chrissdel**, le **23/11/2011 à 08:08**

merci de cette réponse, mais je compte exclusivement sur ce que mon fils diras au juge car c'est lui qui subi ce manque d'amour, de présence et d'attention de son père, moi je le vois aussi mais je n'ai rien comme preuvepour ce qui est des justificatifs de revenu sa oui je compter les emmener.

Par **cocotte1003**, le **23/11/2011 à 11:08**

Bonjour, il vous faut présenter au juge les conditions de vie de votre fils exemple s'il aura une chambre pour lui, si votre lieu d'habitation permet de vivre avec un enfant en plus....., Justifiez du temps que vous allez avoir pour vous occuper par exemple de ses devoirs, de l'emmener à une activité extra-scolaire..... qui va s'occuper de lui quand vous travaillerez..... N'oubliez pa de présenter ces pièces, dans les temps, à la partie adverse, sinon le juge ne pourra les prendre en compte, cordialement

Par **chrissdel**, le **23/11/2011 à 12:53**

ok pour le juge pas de soucis mais pour l'avocat de monsieur je me contente d'envoyer les pièces ou il faut que je rédige un exposé (discussion) de ce que je souhaite faire valoir
????ncordialement

Par **cocotte1003**, le **23/11/2011 à 15:57**

Rebonjour, il vous faut exposer vos demandes avec les pièces qui justifient aussi à l'avocat de votre ex, cordialement